

Négocier ici, hausser le ton là, demander des suspensions de séances et des votes, faire des propositions, émettre au besoin des vœux.

Tenez, justement et sans trahir de secrets, car les délibérations sont confidentielles et les commissaires paritaires tenus au droit de réserve sinon de confidentialité, qu'ils respectent, une anecdote significative d'un comportement syndical. Lors de la dernière CAPN de juin, nous avons examiné les cas de non-titularisation des lauréats concours de la session 2000. Huit collègues qui, au regard de l'administration ne sont pas jugés aptes à assumer les fonctions de personnels de direction. En ce domaine, et c'est légal, les commissions ne sont qu'informées. Nous contestons cela car nous pensons que nos collègues non-retenus devraient avoir le droit de présenter leur défense, devant les CAPN, comme en matière disciplinaire. Cette fois, la directrice, faisant un bout de chemin dans notre direction, a bien voulu aller plus au fond et nous fournir des renseignements. Nous allons dans la bonne direction.

Malgré cela et pour conforter notre volonté de voir inscrite en termes réglementaires la possibilité pour les lauréats - concours non proposés pour une titularisation de disposer d'une voie de recours, nous avons formulé en fin de séance un vœu - cf. le texte de ce vœu page 25 - et proposé à nos collègues de I et D de se joindre à nous et de faire de notre vœu un acte fort de tous les commissaires paritaires nationaux. Ils ont refusé de s'associer à notre démarche. Nous n'avons pas compris leur refus. Étonnante posture de membres d'un syndicat qui n'a pas bien appréhendé les avancées importantes que le SNPDEN a su obtenir par le Protocole et la promulgation de notre nouveau statut, mais qui adopte à notre égard une attitude critique quoique générale et très vague, en tout cas peu novatrice. Dans ce domaine précis où il en allait de la défense concrète de collègues en difficulté, on aurait compris que les représentants de ce syndicat, commissaires paritaires de surcroît, s'associent à la motion solidaire que nous présentions !

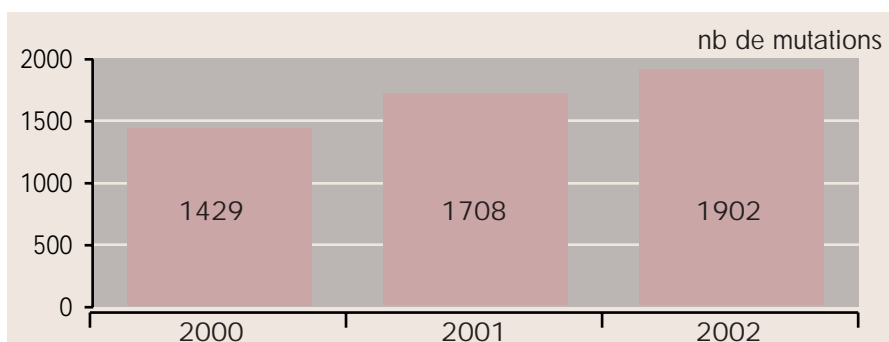
Voilà donc illustré le travail des commissaires et des commissions paritaires qui en un lieu, en un temps donnés défendent leurs collègues sans perdre un instant l'intérêt du service public auquel ils consacrent leurs efforts.

# Le mouvement 2002 en

Plus de 4 000 dossiers (4 348 fiches recensées) ont été étudiés permettant à :

## 1 902 collègues d'obtenir une proposition de mutation

Après les CAPN de mars, mai et juin. C'est un chiffre en augmentation sensible depuis ces trois dernières années :



...et ainsi

14 % de collègues vont changer d'établissement (rappel 2001 : 13 %)

On ajoutera qu'il ne reste que 38 postes vacants de chefs et un peu plus de 1 200 postes d'adjoints. Ces postes seront proposés aux lauréats concours (900), admis sur liste d'aptitude (52) et demandes de détachement (130 propositions retenues)

## Étude du mouvement en fonction des emplois

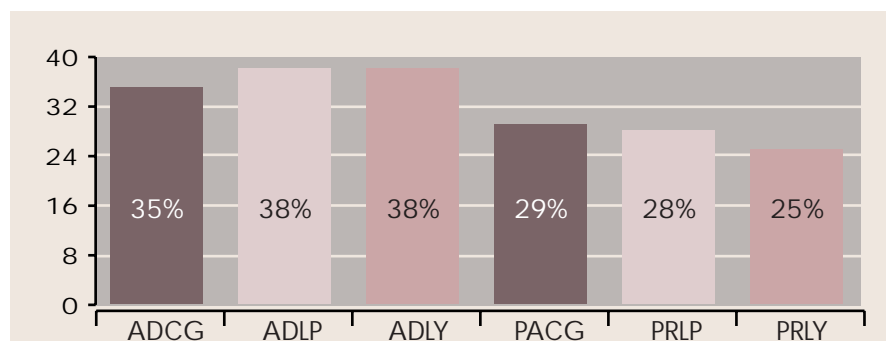
### Répartition des candidatures selon la fonction chef/adjoint

Pour 4 319 fiches renseignées sur 4 348 dossiers étudiés, sont 2 090 chefs en lycée et collège, 1 directeur de CDDP et 11 directeurs d'EREA. 2 217 sont adjoints.

Le nombre de dossiers est à peu près équivalent (49 % chefs et 51 % adjoints). Cependant, en fonction du vivier (7 554 chefs et 6 074 adjoints), on écrira que 28 % des chefs et 36 % des adjoints demandent une mutation et, en tenant compte des emplois occupés par les lauréats concours stagiaires (environ 1 500 sur deux ans) et qui ne peuvent encore être candidats à mutation, on peut écrire que :

*Au moins 1 adjoint sur 2 est candidat à mutation*

En fonction des emplois occupés, voici un tableau comparatif :



Candidatures à mutation en fonction du vivier de chaque emploi

# chiffres



Jacqueline VIGNERON-VANEL,  
commissaire paritaire nationale

## Résultats des mutations en fonction des emplois de départ

### Mutations des adjoints

1 085 adjoints ont obtenu une proposition de mutation soit

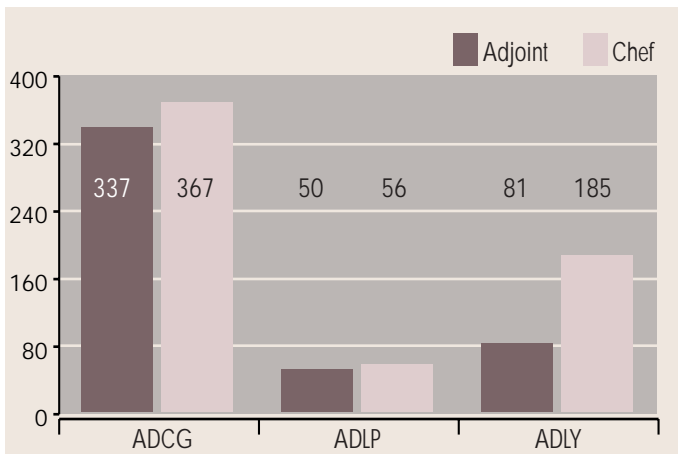
*1 candidat adjoint sur 2 a obtenu une mutation (49 %)*

Sur 1 076 fiches renseignées, 468 ont une proposition de mutation sur un poste d'adjoint et 608.

Sur un poste de chef d'établissement soit :

56 % des adjoints mutent sur un poste de chef d'établissement

Avec un peu plus de précisions, on obtient le tableau suivant qui montre que si les mutations sur postes de chefs et les mutations sur postes d'adjoints sont réparties équitablement pour les adjoints en collège (48 % et 52 %) et ceux en lycée professionnel (47 % et 53 %), en lycée une majorité des collègues sont mutés sur postes de chefs (70 %).



Mutations des adjoints

### Mutations des chefs

803 chefs ont obtenu une proposition de mutation soit

*38 % des candidats chefs ont obtenu une mutation*

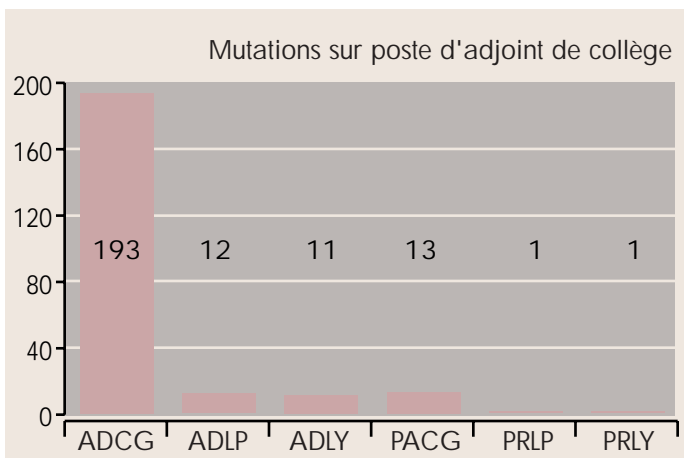
Sur 791 fiches renseignées, 31 ont une proposition de mutation sur un poste d'adjoint et 760.

Sur un poste de chef d'établissement soit

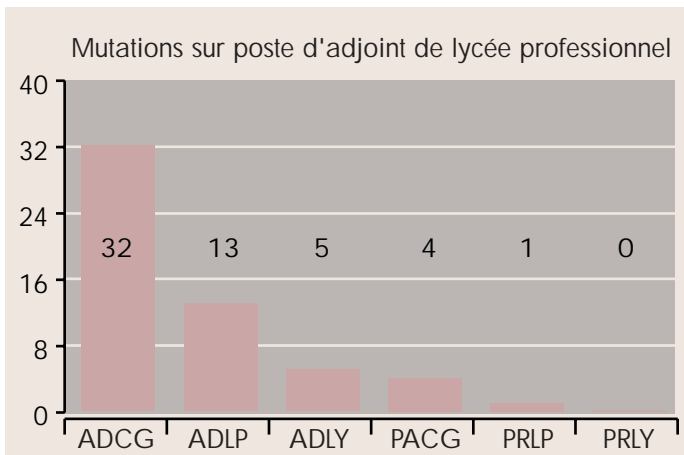
*96 % des chefs mutent sur un poste de chef d'établissement*

## Résultats des mutations en fonction des emplois d'arrivée

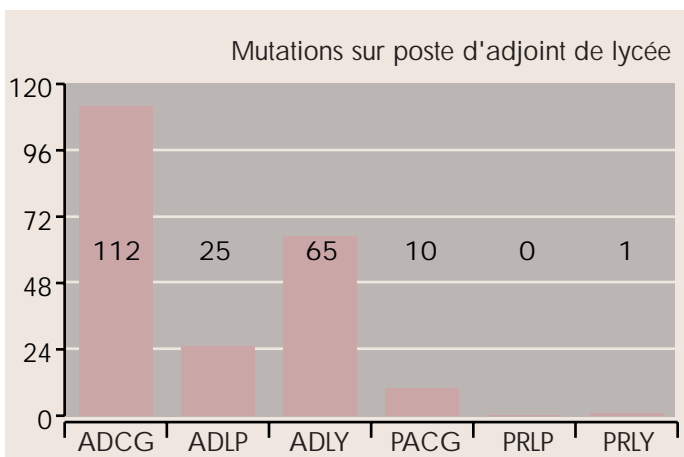
231 collègues sont mutés sur un poste d'adjoint de collège



55 collègues sont mutés sur un poste d'adjoint de lycée professionnel

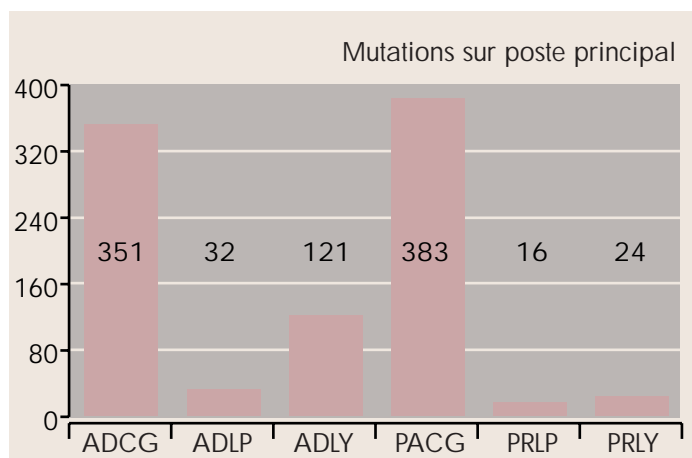


213 collègues sont mutés sur un poste d'adjoint de lycée

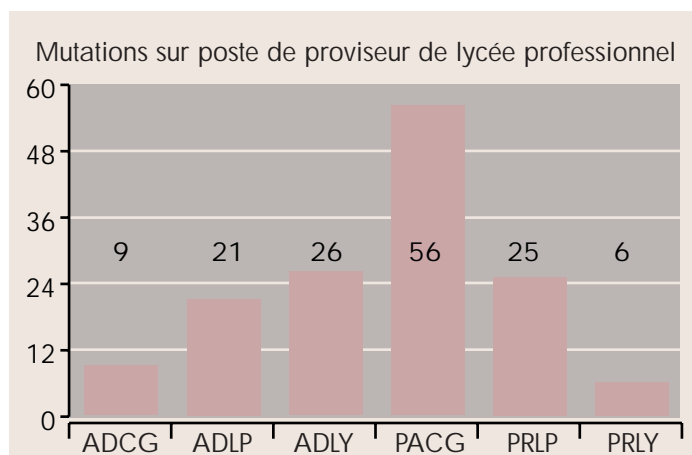


## Les taux de satisfaction par académie

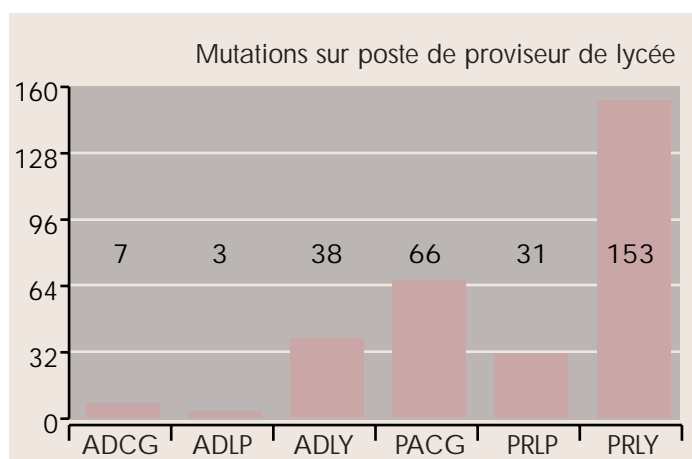
927 collègues sont mutés sur un poste de principal



143 collègues sont mutés sur un poste de proviseur de lycée professionnel



298 collègues sont mutés sur un poste de proviseur de lycée



ACADÉMIE	Candidatures	Mutations	Taux
AIX/MARSEILLE	190	64	34 %
AMIENS	138	70	51 %
BESANÇON	106	36	34 %
BORDEAUX	169	90	53 %
CAEN	129	62	48 %
CLERMONT - FD	85	26	31 %
CORSE	8	2	25 %
CRETEIL	258	111	43 %
DIJON	122	50	41 %
ÉTRANGER	51	46	90 %
GRENOBLE	179	68	38 %
GUADELOUPE	43	23	53 %
GUYANE	22	12	55 %
LA RÉUNION	70	35	50 %
LILLE	289	115	40 %
LIMOGES	61	31	51 %
LYON	181	75	41 %
MARTINIQUE	38	24	63 %
MONTPELLIER	112	55	49 %
NANCY - METZ	198	80	40 %
NANTES	193	72	37 %
NICE	129	39	30 %
ORLÉANS - TOURS	193	94	49 %
PARIS	114	55	48 %
POITIERS	122	52	43 %
REIMS	125	52	42 %
RENNES	161	67	42 %
ROUEN	144	75	52 %
STRASBOURG	122	48	39 %
TOM	46	42	91 %
TOULOUSE	167	68	41 %
VERSAILLES	367	158	43 %
AUTRES	16	5	31 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 348</b>	<b>1 902</b>	<b>44 %</b>

Nous publierons dans *Direction* de septembre une étude du mouvement 2002 vu sous l'angle de la mobilité.

Au nom des commissaires paritaires, je souhaite bon déménagement et bonne installation aux collègues mutés, de bonnes vacances à nous tous qui les méritons bien.

Merci à Joëlle TORRES, au siège, pour son aide toujours efficace dans la saisie informatique des données.